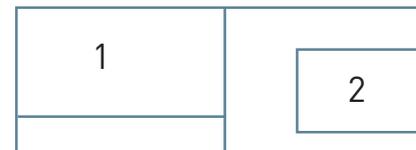
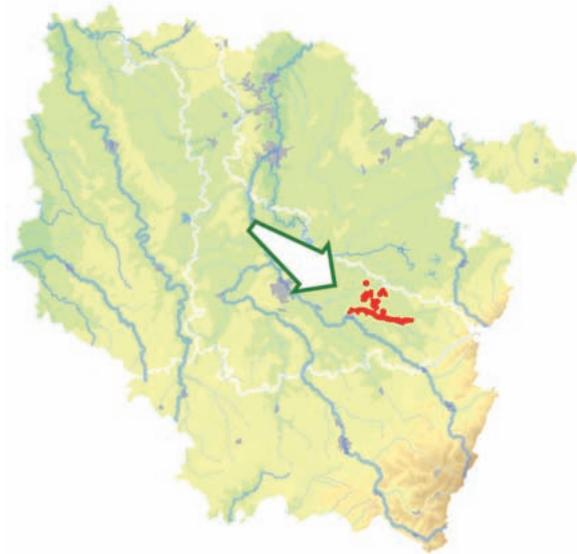




- 1 La vallée de la Vezouze inondée en hiver © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Chênaie en forêt de Parroy © FRANÇOIS SCHWAAB





Forêt et étang de Parroy, vallée de la Vezouze et fort de Manonviller



Superficie : 2 752 ha
Département : Meurthe-et-Moselle
Maître d'ouvrage : CC de la Vezouze
Opérateur : CC de la Vezouze

Un équilibre subtil entre forêt, étang, prairies et rivière

Installé à l'est de Lunéville, le site « Forêt et étang de Parroy, vallée de la Vezouze et fort de Manonviller » est fragmenté en plusieurs parties représentant des milieux bien distincts. Les différentes composantes du site se répartissent ainsi du Nord au Sud : l'étang de Parroy pour 92 ha, un vaste sous-ensemble de la Forêt de Parroy pour environ 1 000 ha, le fort de Manonviller pour 8 ha et la vallée de la Vezouze pour 1 443 ha.

L'étang de Parroy, réputé pour sa richesse avifaunistique, est géré par Voies Navigables de France (VNF) ; il constitue un réservoir permettant la régulation du débit du canal de la Marne-au-Rhin. La forêt de Parroy est un grand massif forestier humide s'étendant sur le plateau séparant la vallée du Sânon de celle du Ruisseau des Amis, un affluent de la Vezouze. Chargé de barrer l'accès à Nancy par l'Est, le fort de Manonviller est installé sur une éminence dominant les alentours de près de 100 m. La Vezouze prend sa source au pied du Donon ; elle suit le pendage Est-Ouest des couches de marnes, jusqu'à sa confluence avec la Meurthe à Lunéville. Sa vallée alluviale* présente une pente très faible, permettant l'installation de nombreux méandres.

La géologie du site est relativement simple, car celui-ci repose dans son ensemble sur les marnes argileuses du Keuper inférieur. La présence de ces terrains imperméables conditionne fortement le fonctionnement des milieux humides à l'origine de la richesse écologique du site : l'étang avec sa grande roselière, la forêt avec sa multitude de ruisselets et de mares, et la vallée inondable de la Vezouze.

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Sept habitats naturels d'intérêt communautaire sont représentés dans le site :

- **Les habitats forestiers** : les trois habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site sont présentés par ordre d'importance des surfaces occupées :
 - La majorité des surfaces forestières du site correspond aux formations des hêtraies neutrophiles* (*Habitat 9130*), avec la variante de la « Hêtraie-chênaie à Paturin de Chaix sur limon* » (*Habitat 9130-6*), ici dominée par le Chêne pédonculé. Avec 850 ha, elle occupe près de 75% de la superficie de la partie forestière du site.
 - En second vient l'habitat « Chênaies pédonculées hygroclines* sur sols argilo-limoneux* » (*Habitat 9160*) présent sur près de 105 ha avec la variante « Chênaie pédonculée neutrophile* à Primevère élevée » (*Habitat 9160-2*) qui occupe 9% de la superficie de la partie forestière du site. Assez rare, cet habitat présente un très fort intérêt patrimonial en raison de la faible surface occupée.





- 1 Prairie de fauche près de Manonviller © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Oreillard roux en hiver © DAVID AUPERMANN
- 3 Tourelle d'artillerie du fort de Manonviller © FRANÇOIS SCHWAAB



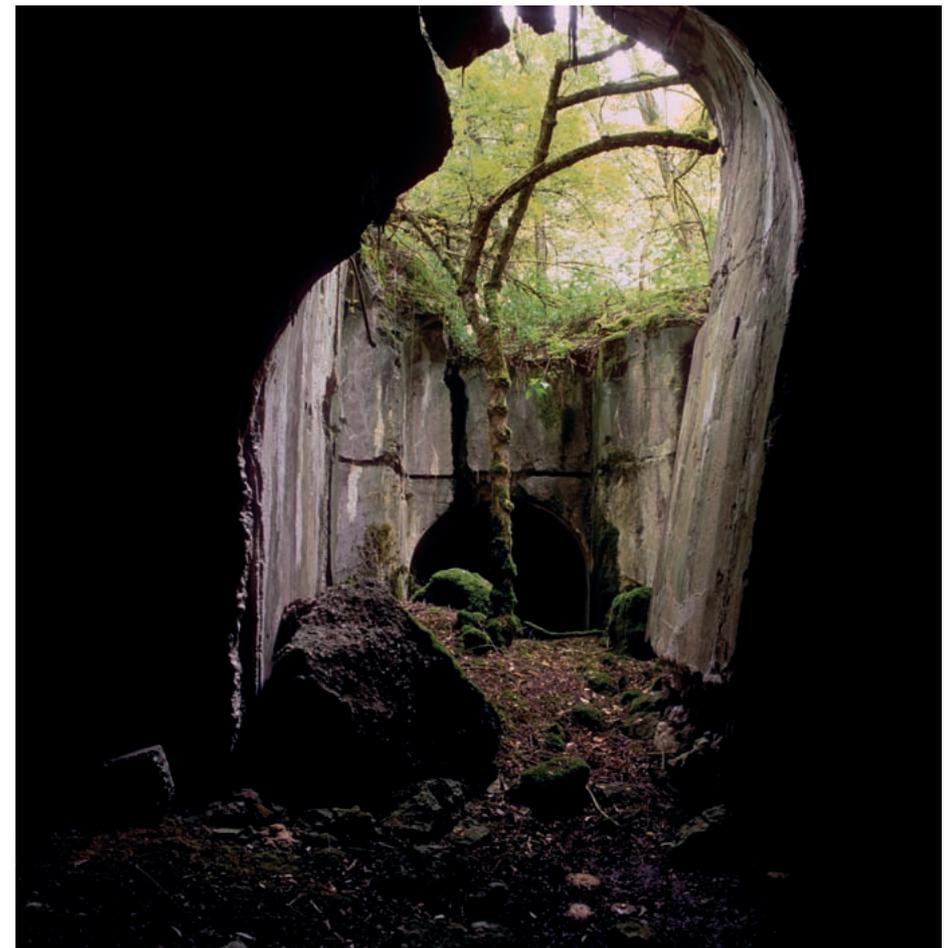
- Les nombreux ruisselets et mardelles* présents en forêt ont permis l'installation de « Forêts alluviales* à Saules, Aulne glutineux et Frêne » (*Habitat prioritaire 91E0*). Plus précisément, l'association de l'aulnaie-frênaie à hautes herbes (*Habitat prioritaire 91E0-11*) est représentée sur le site sur une surface d'environ 56 ha. Dans le massif forestier de Parroy, cet habitat a fortement régressé au XIX^e siècle du fait des campagnes de création de fossés de drainage, qui ont fait baisser le niveau hydrique de la forêt entraînant une raréfaction de la communauté végétale et de la faune associées.
- **Les habitats prairiaux*** : après la forêt et avec une surface d'environ 1 100 ha, les prairies naturelles constituent la seconde entité du site. La végétation des prairies est déterminée par le niveau hydrique, lui-même lié à la microtopographie de la plaine alluviale* :
 - Seules les prairies de fauche présentent un cortège floristique comprenant des plantes patrimoniales avec leur cortège d'insectes. Trois faciès* sont représentés sur le site : les prairies hygrophiles*, pour 130 ha, les prairies méso-hygrophiles*, pour près de 800 ha, et les prairies mésophiles* et mésotrophes* situées dans les zones les plus sèches, pour environ 160 ha. Ce dernier type constitue un habitat d'intérêt communautaire qui n'est présent que sur 10% de la surface prairiale*. La prairie mésotrophe* de fauche (*Habitat 6510*) a été identifiée dans sa variante « prairie fauchée mésophile* à Colchique des prés » (*Habitat 6510-4*).
 - De plus, en bordure des prairies humides, des étangs et le long des lisières, la mégaphorbiaie* hygrophile* (*Habitat 6430*) est représentée sur de faibles surfaces.
- **Les habitats aquatiques** : l'étang de Parroy, la Vezouze, les mares et les ruisselets forestiers constituent les milieux aquatiques du site :
 - Avec l'étang de Parroy, le site abrite un des plus grands étangs de Meurthe-et-Moselle. Ce vaste plan d'eau eutrophe* possède de nombreux herbiers* de macrophytes* libres flottant à la surface (*Habitat 3150*).
 - Sur les radiers* à proximité des ponts, des herbiers* de renoncules (*Habitat 3260*) se développent sur la Vezouze.



Concernant la flore, deux espèces de plantes protégées sont présentes dans la forêt de Parroy : la Langue de serpent et la Gagée jaune. D'autres espèces patrimoniales comme le Lys martagon, le Narcisse des poètes, l'Euphorbe éssule y ont également été découvertes. Dans les prairies, la Succise des prés et la Grande sanguisorbe forment de beaux ensembles.

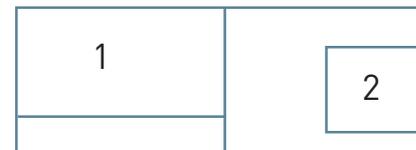
Le cortège des espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » est très intéressant avec, pour les insectes, l'Agrion de Mercure, l'Azuré de la Sanguisorbe et l'Azuré des paluds, dont c'est l'une des très rares stations en Lorraine avec des populations importantes, le Cuivré des marais et le Lucane cerf-volant. Concernant les poissons, la Lamproie de Planer, la Bouvière et le Chabot commun sont présents dans la Vezouze et la forêt humide de Parroy héberge une très importante population de Sonneur à ventre jaune.

Avec cinq espèces inscrites à l'annexe II, les Chiroptères sont bien représentés dans le fort de Manonviller, la forêt et l'étang de Parroy et la vallée de la Vezouze : le Petit rhinolophe, la Barbastelle, le Vespertilion à oreilles échanquées, le Vespertilion de Bechstein et le Grand murin y hibernent régulièrement. Parmi les espèces inscrites à l'annexe IV, mentionnons le Vespertilion de Natterer, le Vespertilion à moustaches, la Noctule commune, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune. L'Oreillard roux et l'Oreillard gris sont très fréquemment observés dans le fort car ils trouvent dans les souterrains un microclimat favorable pour leur hibernation.





- 1 L'étang de Parroy © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 L'Azuré de la Sanguisorbe, papillon emblématique du site © FRANÇOIS SPILL & MICHEL RAUCH



Au delà de la ZSC

Le site « Forêt et étang de Parroy, vallée de la Vezouze et fort de Manonviller » héberge de nombreuses espèces d'oiseaux parmi lesquelles certaines sont rares, voire très rares en Lorraine.

La mise en place de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur la roselière de l'étang de Parroy a été motivée par la nidification de quatre espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » : le Butor étoilé, le Blongios nain, le Héron pourpré et le Busard des roseaux. Depuis quelques années ces espèces ne sont plus observées qu'au cours des périodes hivernale ou migratoires. Toutefois, d'autres espèces d'intérêt communautaire nichent encore sur le site : le Milan noir, le Phragmite des joncs, la Rousserolle turdoïde, la Rousserolle verderolle, la Locustelle tachetée et la Gorgebleue à miroir. La Locustelle luscinioides et la Rémiz penduline sont également des nicheurs probables selon les années. Le Râle d'eau, le Canard chipeau et le Grèbe huppé nichent également. Le Faucon hobereau et le Busard cendré se reproduisent dans les environs immédiats de l'étang. L'étang de Parroy reste un site important pour les espèces migratrices et hivernantes ; les plus remarquables sont la Grue cendrée, le Balbuzard pêcheur, le Busard Saint-Martin, le Faucon pèlerin, la Cigogne noire, la Sarcelle d'été, la Nette rousse, le Harle bièvre, le Harle piette, le Garrot à œil d'or, la Guifette noire, la Mouette pygmée, la Rémiz penduline et la Panure à moustaches.

Un plan de gestion et d'aménagement du site est actuellement en place pour recréer les conditions propices à la nidification des espèces nicheuses disparues.

En ce qui concerne l'avifaune nicheuse de la forêt de Parroy, l'espèce la plus remarquable et la plus discrète est sans nul doute la Cigogne noire dont un à deux couples ont niché dans ce massif forestier du milieu des années 1990 jusqu'en 2005 environ. Depuis plusieurs années, les observations se sont fortement raréfiées et aucun indice de présence de l'espèce en période de reproduction n'a été noté. La forêt de Parroy accueille également une importante population de Gobemouche à collier qui se reproduit dans les parcelles anciennes de chênes. Plusieurs espèces de picidés dont le Pic noir, le Pic mar et le Pic cendré ainsi que le Torcol fourmilier sont bien représentées sur l'ensemble du massif. Parmi les rapaces diurnes s'y reproduisent l'Autour des palombes, le Faucon hobereau et la Bondrée apivore.

Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

L'intérêt naturel du site « Forêt et étang de Parroy, vallée de la Vezouze et fort de Manonviller » a été mis en évidence par l'inventaire ZNIEFF avec deux zones répertoriées, un arrêté préfectoral de protection de biotope, trois zones classées en « espaces naturels sensibles » et depuis l'an 2000 une réserve biologique intégrale de l'ONF, la RBI du Balloir, occupant une surface de 64 ha.

Les prairies mésotrophes* à Colchiques sont gérées de façon extensive* dans le cadre de mesures agro-environnementales* afin de conserver la flore et la faune présentes sur ces parcelles. Les prospections menées par le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) ont mis en évidence l'importance des populations des deux espèces d'azurés sur le site ; des MAET pour la gestion des parcelles habitats de ces papillons sont mises en œuvre avec un financement du Conseil Régional de Lorraine.

La grande roselière de 15 ha occupant la queue d'étang est protégée pour sa richesse avifaunistique par un Arrêté de Protection de Biotope depuis 1992. En concertation avec VNF et les usagers du site, la Ligue pour la Protection des Oiseaux a assuré jusqu'en 2002 la gestion de cette zone ; elle a été reprise depuis 2005 par la Communauté de Communes du Sânon.

Le site du Fort de Manonviller constitue un gîte majeur pour l'hibernation et le transit des chauves-souris du Lunévillois. Il est protégé par une convention entre le propriétaire et le CSL et un grand souterrain a été mis en sécurité dans le cadre du programme LIFE Chauves-souris transfrontalier (LIFE Nature 95/D/A22/EU/00045).

Habitats représentés dans ce site

3150 3260 6430 6510 9130 9160 91E0

Espèces représentées dans ce site

1059 1060 1061 1083 1096 1134 1163 1193 1303 1308 1321
1323 1324

Documentation

CPEPESC LORRAINE (2009)

ONF - PICHARD O. (2001)

PARMENTIER C. (2008)

